



Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Service ESPACES VERTS
Affaire suivie par : C. GIROST

Vigneux-sur-Seine

DÉCISION N°24.173

Prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
Du Code général des collectivités territoriales

Contrat C2425 - Acquisition de matériels thermiques

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement interne de la commande publique modifié par la délibération n°24.159 du 20 juin 2024 ;

Considérant que pour un bon fonctionnement du service, le service Espaces Verts a besoin d'acquérir du matériel thermique pour l'entretien des espaces verts de la ville (débroussailleuses, taille-haies, tête de coupe, tondeuses, souffleurs à dos...) ;

Considérant que 3 demandes de devis ont été faites ;

Considérant que la société CHOUFFOT propose l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Considérant que ce matériel est garanti pour une durée d'un an (pièces et main d'œuvre) ;

Considérant que cette offre a été retenue et qu'il est nécessaire de signer le devis correspondant ;

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE SIGNER le devis présenté par la société CHOUFFOT Avenue Saint Rémi 91540 Fontenay le Vicomte, pour l'acquisition de matériels thermiques (3 débroussailleuses, 3 têtes de coupe, 1 taille haie, 3 tondeuses Honda, 2 souffleurs à dos, 1 combisystème et 1 ½ arbre com-syst KB), pour un montant total HT de 7 489.17 euros, soit 8 987.00 euros TTC.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 13/07/2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240713-24-172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 13/07/2024



Th. Chazal